

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

## «CULTURES MARINES»

**SESSION 2007**

**Durée : 2 heures**

**Coefficient : 2**

**EPREUVE E2/A2**

**GESTION**

# **CORRIGE**

**Matériel autorisé :**

Calculatrice électronique réglementaire : autonome, non imprimante à entrée unique par clavier  
(circulaire 99-186 du 16.11.99).

**Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6**

## DOCUMENT 1 (à rendre avec la copie)

### Tableau des soldes intermédiaires de gestion (en liste)

<i>Éléments</i>	<i>Montants</i>	<i>%</i>
+ Production vendue.....	227 520	100 %
+ Production stockée.....		
+ Production immobilisée .....		
- Déstockage de production .....		
<b>= Production de l'exercice</b>	<b>227 520</b>	<b>100 % .....</b>
- Consommation en provenance des tiers.....	97 259	
<b>= Valeur ajoutée</b>	<b>130 261</b>	<b>57.25 %</b>
+ Subventions d'exploitation.....	3 871	
- Impôts taxes et versements .....	1 251	
- Charges de personnel.....	65 205	
<b>= Excédent brut d'exploitation</b>	<b>67 676</b>	<b>29.75 %</b>
+ Autres produits .....	14 321	
- Autres charges .....		
- Dotations aux amortissements.....	42 868	
<b>= Résultat d'exploitation</b>	<b>39 129</b>	<b>17.19 %</b>
+ Produits financiers .....		
- Charges financières .....	6 483	
<b>= Résultat courant</b>	<b>32 646</b>	<b>14.35 %</b>
+ Produits exceptionnels .....		
- Charges exceptionnelles .....	319	
<b>= Résultat comptable</b>	<b>32 327</b>	<b>14.20 %</b>

*Barème : 7.5 points (1.5 /solde)*

**DOCUMENT 2** (à rendre avec la copie)**ANALYSE DES RESULTATS**

<b>Indicateurs</b>	<b>GAEC</b>	<b>Secteur</b>	<b>Commentaires</b>
Quantités vendues ( <i>en tonnes</i> )	91 tonnes	49 tonnes	Volumes très largement supérieurs à la moyenne
Prix de vente moyen / kg	2.50 €	2.85 €	Pour écouler de tels volumes, le GAEC doit appliquer des tarifs plus bas que la moyenne
Valeur ajoutée ( <i>€/tonne</i> )	1 431 €	1 446 €	Conforme à la moyenne (les achats d'huîtres sont moins élevés : ils compensent les prix de vente plus bas).
E.B.E. ( <i>€/tonne</i> )	744 €	941 €	Inférieur à la moyenne, lié au statut juridique (les rémunérations des associés sont comptabilisées dans les charges).
Résultat courant ( <i>€/tonne</i> )	359 €	693 €	Inférieur de moitié à la moyenne (forte mécanisation et rémunérations des associés)
Main d'œuvre totale ( <i>dont MO salariée</i> )	2.33 (0.33)	2.37 (0.94)	Identique à la moyenne pour un tonnage double : excellente productivité de la main d'œuvre et des équipements).

Barème : 12 points (2pts /lignes)

### DOCUMENT 3 (à rendre avec la copie)

#### Calcul du coût de production (arrondir les résultats à l'euro le plus proche)

Charges	Entreprise		Secteur
	Total	Par tonne	
Achats d'animaux	53 650	590	836
Approvisionnements	14 539	160	136
Autres charges externes (y compris bâtiments concessions, claires, et impôts et taxes)	30 321	333	363
Main d'œuvre (rémunérations des associés, salaires et charges sociales)	65 205	717	485
Amortissements (matériels)	42 868	471	391
Frais financiers	6 483	71	47
<b>COÛT DE PRODUCTION</b>	<b>213 066</b>	<b>2 342</b>	<b>2 258</b>

**Commentaires** : Le coût de production est légèrement supérieur à la moyenne mais il inclut les rémunérations des associés. Les charges d'amortissement et financières sont élevées mais compensées par une meilleure productivité qui permet de limiter les achats d'animaux.

Barème : tableau (7 points) ; commentaires (2.5 points)

## DOCUMENT 4 (à rendre avec la copie)

### Budget partiel

<b>ELEMENTS FAVORABLES</b>		<b>ELEMENTS DEFAVORABLES</b>	
<b><u>Augmentation des produits :</u></b> Ventes au détail : 10 000 kg X 4.50 €	45 000,00 €	<b><u>Diminution des produits :</u></b> Ventes à l'expédition : 10 000 Kg X 2.50	25 000,00 €
<b><u>Diminution des charges :</u></b> Transport : 4 674 X 0.60%	2 804,40 €	<b><u>Augmentation des charges :</u></b> Salaires Carburant Amortissement	3 200,00 € 3 500,00 € 3 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 804,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 450,00 €</b>

SOLDE : 12 354,40 €

### Matrice de gains

<b>Prix de vente/Kg</b>	3.50 €	4.50 €	5.50 €
<b>Gains</b>	2 354.40 €	12 354.40 €	22 354.40 €

**Conclusion :** Le projet est rentable, même en hypothèse basse.

Barème : budget (11 points) ; matrice (3 points) ; commentaires (4 points)

## DOCUMENT 5 (à rendre avec la copie)

### Comparaisons des contrats de travail

**C1** : Définir le rôle des conventions collectives : elles traitent, par branche professionnelle, l'ensemble des conditions d'emploi et de travail des salariés ainsi que de leurs garanties sociales.

**C2** : Indiquer les parties signataires des conventions collectives : Syndicats d'employeurs et des salariés (syndicat national de la conchyliculture...)

**C3** : Indiquer la juridiction qui règle les litiges individuels entre employeurs et salariés : le conseil de Prud'hommes

**C4** : Compléter le tableau ci-dessous :

<b>Solutions envisagées</b>	<b>Avantages</b>	<b>Limites</b>
<b><u>1<sup>ère</sup> possibilité :</u></b> Contrat d'intermittent pour Guillaume C. de Juillet à Décembre	- Stabilisation du saisonnier - pas de nécessité d'intégrer une personne supplémentaire	Majoration de 13% du salaire
<b><u>2<sup>ème</sup> possibilité :</u></b> - Contrat de saisonnier pour Guillaume C. de Septembre à Décembre. - Contrat de saisonnier pour un vendeur en Juillet et Août.	Pas de majoration de salaire	La période des ventes de juillet et août ne correspond pas à des activités saisonnières : le contrat risque d'être dénoncé et requalifié.
<b><u>3<sup>ème</sup> possibilité :</u></b> - Contrat de saisonnier pour Guillaume C. de Septembre à Décembre. - Contrat occasionnel pour un vendeur en Juillet et Août.	Pas de majoration de salaire	- Pas de fidélisation du saisonnier - Nécessité d'intégrer une personne supplémentaire
<b><u>4<sup>ème</sup> possibilité :</u></b> - Contrat intermittent pour Guillaume C. de Septembre à Décembre - Contrat occasionnel pour un vendeur en Juillet et Août.	Stabilisation du saisonnier de septembre à décembre	- Majoration de 13% du salaire - Nécessité d'intégrer une personne supplémentaire

**Choix** : Le choix le moins onéreux est le choix n° 3 mais en cas de difficulté à recruter de la main d'œuvre de qualité, le choix n° 1 peut se révéler judicieux.

Barème : C1 (1 point) ; C2 (1 point) ; C3 (1 point) ; C4 (8 points) ; choix (2 points)